

La Chronique Fiscale

Une édition spéciale de la Chronique du FfD



**CIVIL SOCIETY
FINANCING FOR
DEVELOPMENT**
Mechanism

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement (FfD) est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

IL NE NOUS RESTE PLUS QU'UN AN POUR SAUVER LE MONDE (FISCAL) !

Que cette 5ème session de négociations fut intense ! Mais malgré une fatigue aussi intense que les jours de négociations écoulés, la Chronique fiscale ne pouvait pas quitter ses chers lecteurs sans regarder en arrière et faire le bilan des deux semaines écoulées. Une chose est sûre tout d'abord, ce processus, qui se tient pour la première fois dans une enceinte où tous les pays ont une voix égale avance, et il avance vite ! La question est de savoir maintenant s' il avance suffisamment dans la bonne direction ?

Concernant la Convention-cadre, la négociation sur une version-zéro aura permis enfin une discussion politique et juridique tant attendue. Nous avons vu un nombre conséquent de pays clairement en faveur d'une vraie réforme du système, pendant qu'une minorité préférerait rester dans un statu quo fiscal coûteux et injuste, à leur propre dépens. En tant que société civile nous sommes ravis d'avoir constaté de vraies discussions dans la salle et même une ambition à la hausse sur certains articles. Mais, l'ampleur de la tâche devant nous est encore immense (et la substance à intégrer au texte sur des sujets clés, importante aussi) pour construire une Convention-cadre en mesure de faire advenir un système fiscal international, juste, efficace, inclusif et transparent pour le développement durable (relire Chronique n°68 pour un récapitulatif de la première semaine).

NOUS CONTESTONS !

Le Protocole 2 n'en est encore qu'au niveau du premier projet de projet. Pourtant nous avons déjà repéré qu'il va dans une direction préoccupante. Les mots « les contribuables peuvent » suggèrent une approche selon laquelle les multinationales sont placées en tant que détenteurs de droits, et dans laquelle les administrations fiscales sont tenues, en conséquence, de les servir.

C'est loin d'être l'approche typique à l'ONU, où il est le plus courant que les États membres définissent leurs engagements et se tiennent mutuellement responsables, plutôt que de définir des droits pour les entreprises. Nous pensons que des mécanismes de prévention des litiges peuvent être introduits sans inventer de « mécanismes initiés par les contribuables » !

En ce qui concerne les protocoles, que dire si ce n'est que ces deux semaines ne nous ont pas permis de sortir d'un certain degré de confusion. La confusion est sans doute le mot le plus adapté. Négocier trois accords juridiquement contraignants en parallèle, était voué dès le début à être périlleux et complexe. Aussi, nous vous exhortons chère.es délégué.es à construire ces instruments sur des fondations solides (la Convention-cadre !).

Malheureusement, le signal sera coupé à la société civile dès demain, alors que les discussions secrètes reprendront sur Zoom. Il est toujours temps de corriger cette opacité pour le bien de ce processus, sa légitimité, et sa transparence. Avant Nairobi (6ème session de négociations) vous aurez à étoffer vos soumissions écrites. A cet égard, la société civile vous encourage vivement à relire et à vous inspirer de son catalogue de propositions d'articles pour la Convention-cadre. Elle vous invite à y trouver l'inspiration pour trouver le courage et l'inspiration pour rédiger une Convention cadre ambitieuse, substantielle, à l'épreuve du temps, et capable de remplir le mandat historique donné à ce comité. **Il ne nous reste plus qu'un an pour sauver le monde (fiscal) !**



PAS DE DÉPENSES SANS FINANCEMENT

Un texte juridique sans financement, ce ne sont que des mots sur un bout de papier. Nous le savons peut-être mieux que quiconque – nous sommes, après tout, des passionnés de finance !

Droits, objectifs, engagements, rien de tout cela ne tient debout sans financements. Et pourtant, la semaine dernière, lors de la discussion sur l'article 18 de la Convention-cadre (sur les ressources financières), nous avons entendu certains États membres s'opposer fermement à l'idée d'engagements financiers obligatoires pour la Convention.

Cette semaine, nous avons pourtant vu ces mêmes États, lors des discussions sur le Protocole 2, négocier un texte conçu comme très gourmand en ressources, notamment en s'appuyant potentiellement sur des organes subsidiaires et en prévoyant un rôle important de l'ONU dans sa mise en œuvre.

Pour la société civile, la demande est claire : nous souhaitons qu'un mécanisme financier soit établi dans le cadre de la Convention-cadre. Un organisme qui soutiendrait et fournirait des ressources pour la mise en œuvre de la Convention, de son Secrétariat, de ses mécanismes fondamentaux, de ses organes subsidiaires et de ses protocoles. La coopération fiscale internationale n'est pas un effort ponctuel, mais un projet constant et à long-terme qui nécessite de construire et d'entretenir une infrastructure partagée et par conséquent, la Convention aura besoin de sources de financement durables, y compris des contributions obligatoires régulières. Sur une note positive, une fonction clé de la Convention est d'augmenter les ressources domestiques de la grande majorité des pays du monde, donc les gouvernements s'appêtent à réaliser un excellent investissement !

Mais pour être clair nous ne devrions pas accepter une Convention-cadre sans financement garanti, où les États choisissent au hasard quels projets et protocoles financer. Cela n'est pas de la flexibilité, mais une stratégie vouée à priver de ressources le cœur de la Convention, redirigeant les ressources vers le petit élément qui sert les priorités d'un État donné au cours d'une année donnée.

Chères délégués, un mécanisme de financement garantira, entre autres, non seulement l'infrastructure technologique et les transferts technologiques nécessaires, mais aussi le personnel qui sera au cœur de ce nouveau cadre fiscal international. Nous vous exhortons à garantir non seulement que vous avez vous-mêmes accès aux outils dont vous avez besoin, mais aussi que vos futurs collègues disposent de fonds suffisants pour accomplir le travail important que nous leur demanderons.

Un mécanisme de financement aidera également à garantir la répartition des ressources entre les différentes composantes du nouveau système fiscal des Nations Unies. À ce propos – nous ne pouvons qu'observer à quel point les ressources sont déjà très inégalement réparties entre les trois canaux de négociation : quatre États membres occupent des rôles formels dans le Workstream III, contre un dans le Workstream I et aucun dans le Workstream II, pour l'instant. Il est grand temps de parler de la nécessité de s'impliquer davantage dans le processus, incluant la question de la répartition des ressources !

LISELOVE !

Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais nous avons toujours apprécié, respecté et admiré l'incroyable Liselott Kana. Son expertise, ses idées, ses compétences d'écoute exceptionnelles et son engagement indiscutable envers un processus juste, transparent et inclusif ont apporté une grande valeur à nous toutes et tous, ainsi qu'au processus de la Convention fiscale des Nations Unies. En fin de compte, ce processus dépend aussi des compétences et de l'engagement des individus. Et dans son rôle de co-leader, elle laisse derrière elle un grand vide à combler, impliquant de grandes responsabilités. Cependant - Liselott - nous espérons sincèrement continuer à vous voir. Que ce soit en tant qu'universitaire, experte ou partie-prenante : vous êtes la bienvenue dans les derniers rangs de la salle de conférence ! Mais un conseil amical : vous ne pourrez parler qu'une seule fois par point à l'ordre du jour, et vous devrez limiter vos remarques à 3 minutes ;) Nous espérons sincèrement vous revoir très bientôt, Liselott, et d'ici là, veuillez accepter nos plus chaleureux remerciements. Encore félicitations et veuillez croire en l'expression de notre plus chaleureuse reconnaissance pour votre incroyable contribution.

Offre d'emploi

Titre : Co-responsable du Workstream II

Mission : Conduire les travaux d'un Workstream transparent, inclusif et dirigé par les États membres afin de transformer le projet actuel de Protocole 1 en un instrument permettant une répartition équitable des droits d'imposition liés aux services transfrontaliers.

Compétence fondamentale : Empathie profonde et capacités d'écoute active pour être à la hauteur des expériences vécues par les pays les plus défavorisés par un système fiscal international défaillant, incluant les accords fiscaux internationaux existants.

Résultats attendus : Faciliter l'adoption d'un protocole qui réponde véritablement à l'objectif de construire un système fiscal international pour le développement durable.